

Châtelleraut, le

19 SEP. 2018

Service : Vie associative
Dossier suivi par : Didier BEGEAULT
Fonction : Responsable du service
Tél : 05 49 93 02 99
@ : vie-associative@ville-chatelleraut.fr

Mesdames et Messieurs
Les Présidents d'associations

Objet : Demande de subventions pour l'exercice 2019

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Ce fut un bel été rythmé par des animations hautes en couleurs, Championnats d'Europe de Montgolfières, Jours de Vienne pour les plus marquantes mais aussi moult festivités ça et là qui ont fait battre le cœur des Châtelleraudais. Permettez-moi ici, au nom de la municipalité, de remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à cette réussite.

L'heure de la rentrée a sonné et chacun s'affaire aux traditionnelles tâches de début de saison. Pour la Ville, la sortie de la note de cadrage budgétaire initie la préparation budgétaire et fixe les orientations pour l'exercice à venir.

On assiste, et je m'en félicite, à un regain de l'activité économique, néanmoins, pour la commune, qui participe depuis plusieurs années à l'effort de redressement des comptes publics, la réalité se traduit par une diminution des recettes et une augmentation des charges. Malgré tout, je souhaite maintenir pour la 2ème année consécutive le montant de l'enveloppe allouée aux subventions.

Vous le savez maintenant, les seules marges de manœuvre pour de nouveaux projets passent par l'abandon d'anciennes actions et la mobilisation de nouvelles sources de financement. Aussi, je vous invite à nouveau cette année à évaluer vos actions pour ne retenir que les plus pertinentes et efficaces au regard de l'objet de votre association, de l'intérêt général et de l'intérêt local direct pour les Châtelleraudais. Le besoin réel de financement sera le principal critère pour les élus lors de l'instruction des dossiers.

La liberté associative existe et je la défends, la création de nouvelles structures est toujours un signe de vitalité pour une commune. Je constate néanmoins un certain nombre de difficultés qui débouchent sur des scissions d'associations. La collectivité ne peut pas accompagner, dans une même activité, toutes les initiatives et, en même temps, elle est tenue à une égalité de traitement. Concrètement, cela signifie le partage des locaux, des créneaux, des subventions et des aides logistiques. A l'image de celui des communes, le développement des structures ayant un même objet passe souvent par un regroupement des moyens et non par leur multiplication.

Si vous souhaitez, au nom de votre association, adresser une demande de subvention à la Ville de Châtelleraut, je vous remercie de la faire parvenir au plus tard le **vendredi 26 octobre 2018**. Vous ne pourrez pas cumuler avec une demande à la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut.

Pour solliciter une subvention, veuillez :

- récupérer l'**imprimé de demande**, le **formulaire de compte de résultat et de bilan** ainsi que la notice sur le site www.ville-chatellerault.fr dans la rubrique animations/associations/services-aux-associations,
- **accompagner le dossier d'un courrier, qui précise le montant sollicité, à l'attention de Monsieur le Maire,**
- joindre les pièces justificatives demandées,
- adresser l'ensemble à :

Monsieur le Maire
Service Vie Associative
Hôtel de Ville – 78 boulevard Blossac – CS 10 619
86106 CHATELLERAULT CEDEX

Vous trouverez, sur la même page que les formulaires, les états récapitulatifs des subventions directes et indirectes attribuées par la ville pour l'exercice 2017. Ces éléments vous permettront de renseigner les rubriques contributions en nature.

Pour vous aider dans le montage de votre dossier , le service vie associative est à votre disposition pour toute information ou pour **un accompagnement personnalisé sur simple rendez-vous**, téléphone 05.49.93.02.99.

je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire,

Jean Pierre Abelin
Jean-Pierre ABELIN